

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/40

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 21 mai 2024	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Vote Contre :	0
Abstentions :	0

Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MORIN DESMURS Michèle.

Procurations : DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à LAROCHE D, CLEMENT Pascal a donné pouvoir à LAVENIR C., MATHUS Véronique a donné pouvoir à N. CLEMENT

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : BUSSEUIL Georges

Objet : rapport annuel du SYMISOA

Monsieur le Maire indique que la commune a été destinataire du rapport annuel 2023 du SYMISOA dont copie a été transmise aux élus.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport annuel 2023 du SYMISOA.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

30/05/2024

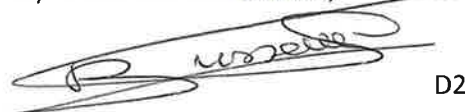
Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,



D2024/106

CL